

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 45 – Mercredi 13 décembre 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'État

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de tous les Services et Offices de l'administration cantonale seront fermés

**du vendredi 22 décembre 2017 à 17 heures
au mercredi 3 janvier 2018 à 8 heures.**

Cela est également valable pour le Bureau des passeports et des légalisations.

En cas d'urgence, le central téléphonique 032 420 51 11 donnera les renseignements utiles.

Parution du Journal officiel

En raison des fêtes de fin d'année, le Journal officiel de la République et Canton du Jura paraîtra aux dates suivantes.

– **Parution du dernier numéro en 2017:**
mercredi 20 décembre 2017

(Délai de remise des publications:
lundi 18 décembre 2017, à 12 heures)

– **Parution du premier numéro en 2018:**
mercredi 10 janvier 2018

(Délai de remise des publications:
lundi 8 janvier 2018, à 12 heures)

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'État

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2017

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 4 janvier, 19 avril, 12 juillet, 26 juillet,
9 août, 27 décembre.

Delémont, décembre 2016

Le chancelier d'État: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'État

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2018

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 3 janvier, 11 juillet, 25 juillet, 8 août,
26 décembre.

Delémont, décembre 2017

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Arrêté concernant le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation pour l'année fiscale 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 31, alinéa 3, de la loi du 13 décembre 2006 sur l'impôt de succession et de donation ¹⁾,

arrête:

Article premier Le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation faisant l'objet d'une taxation en 2018 est fixé à 5%.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 28 novembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
¹⁾ RSJU 642.1 La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Arrêté concernant les taux d'intérêts compensatoires, moratoire, rémunérateur et sur paiements volontaires applicables aux impôts directs durant l'année civile 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 105, alinéa 2, et 181a de la loi d'impôt du 26 mai 1988 ¹⁾,

arrête:

Article premier¹ Le taux de l'intérêt moratoire applicable aux impôts directs est fixé à 5% durant l'année civile 2018.

² Les taux de l'intérêt rémunérateur, compensatoire négatif et compensatoire positif, et de l'intérêt sur paiements volontaires applicables aux impôts directs sont fixés à 0,10% durant l'année civile 2018.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 28 novembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 641.11

République et Canton du Jura

Arrêté concernant les termes d'échéance des acomptes d'impôts pour l'année 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 178, alinéa 2, de la loi d'impôt du 26 mai 1988¹⁾,

arrête:

Article premier¹ Les termes d'échéance des acomptes applicables aux personnes physiques pour les impôts directs de l'Etat et des communes dus en 2018 sont fixés au 10 janvier, 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 2018.

² Les termes d'échéance des acomptes applicables aux personnes morales pour les impôts directs de l'Etat et des communes dus en 2018 sont fixés au 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre et 10 octobre 2018.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 28 novembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 641.11

République et Canton du Jura
République et Canton de Neuchâtel

Arrêté portant nomination des membres de la Commission de la protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel

Le Gouvernement jurassien et le Conseil d'Etat neuchâtelois,

vu les articles 5 et 7 de la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), des 8 et 9 mai 2012,

arrêtent:

Article premier Sont nommés membres de la Commission de la protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022:

- Monsieur Cyril Friche, Porrentruy;
- Monsieur Jean-Christophe Kübler, Porrentruy;
- Madame Carmen Grand, Boudry;
- Monsieur Laurent Margot, Chézard-St-Martin;
- Monsieur Ivan Zender, La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 La présidence de la Commission est confiée à Monsieur Laurent Margot.

Art. 3¹ Les membres de la Commission sont soumis au secret de fonction tel que défini à l'article 4, alinéa 3, CPDT-JUNE.

² Leur indemnisation fait l'objet d'un arrêté séparé.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Delémont et Neuchâtel, les 5 décembre et 4 décembre 2017

Au nom du Gouvernement jurassien
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

Au nom du Conseil d'Etat neuchâtelois
Le président: Laurent Favre
La chancelière: Séverine Despland

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Thierry Simon, député suppléant, Courtedoux,

- M. Alain Bohlinger, Porrentruy, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 20 décembre 2017.

Delémont, le 5 décembre 2017

Certifié conforme.
La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2018**

- de la modification du 27 septembre 2017 de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCCP);
- de la modification du 27 septembre 2017 de la loi sur l'exécution des peines et mesures;
- de la modification du 27 septembre 2017 de la loi sur les établissements de détention.

Delémont, le 5 décembre 2017

Certifié conforme.
La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service de l'économie rurale

Paiements directs dans l'agriculture pour l'année 2017

Les contributions suivantes ont été versées le 5 décembre 2017 relative à l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les paiements directs (OPD):

- Contribution à la transition ;
- Contribution d'estivage ;
- Contribution à la qualité du paysage en zone d'estivage ;
- Contribution à la biodiversité en zone d'estivage ;
- Contributions complémentaires écologiques (LPN, A16).

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur décompte sont priées de le demander au Service de l'économie rurale.

Les voies de droit ci-dessous s'appliquent aux contributions susmentionnées.

Voies de droit:

Conformément aux articles 94 et suivants du Code de procédure administrative (RSJU 175.1) du 30 novembre 1978, le décompte peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, case postale 131, 2852 Courtételle, jusqu'au **21 janvier 2018**.

Cas échéant, le mémoire d'opposition doit être adressé par écrit au Service de l'économie rurale. Il doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession de l'opposant, doivent être joints au mémoire.

La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès des instances de la juridiction administrative (article 96, Cpa).

Courtemelon, le 5 décembre 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courtételle

Assemblée d'information, mercredi 20 décembre 2017, à 18 h, à l'aula de l'école

Information modification du plan de zones sur le site Simon & Membrez à Courtételle.

Le Noirmont

Réglementation locale de trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 6.11.2017, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Réaménagement du parc à Rue de la Rauracie – suppression des intitulés «commerces» et mise en place de zones bleues pour:

- 7 places de parc en zone bleue côté Nord; signal OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement» max. 1 h30 et Mesures hivernales: du 1^{er} nov. au 15 avril de 3h à 6h
- 7 places de parc en zone bleue côté sud; signal OSR 4.18 «Parc avec disque de stationnement» max. 1 h30 et mesures hivernales: du 1^{er} nov. au 15 avril de 3h à 6h
- 1 place de parc pour personnes à mobilité réduite côté sud signal OSR 4.17 «Parcage autorisé» avec indication complémentaire OSR 5.14 «Handicapés» et mesures hivernales
- 3 places de parc privées côté sud signal OSR 4.17 «parcage autorisé» avec mention Privé Rauracie 17.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal.

Le Noirmont, le 13 décembre 2017

Le Conseil communal

Avis de construction

Alle

Requérant: Jean-Claude Pape, Rue des Saules 13, 2013 Colombier. Auteur du projet: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure.

Projet: construction d'une maison familiale avec 2 appartements, poêles, terrasses couvertes, garages, velux, panneaux solaires en toiture, sous-sol partiel et PAC ext. + mur de soutènement, sur la parcelle N° 450 (surface 959 m²), sise Coinat d'Essertiau. Zone d'affectation: habitation HAj.

Dimensions principales: longueur 26 m, largeur 15 m 50, hauteur 5 m 85, hauteur totale 8 m 25. Dimensions sous-sol: longueur 7 m 29, largeur 5 m 56, hauteur 3 m 02. Dimensions terrasse rez-de-ch.: longueur 7 m 10, largeur 6 m 20, hauteur 3 m 90.

Genre de construction: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte jaune pastel. Couverture: tuiles TC, teinte brun nuagé (vieux rouge).

Dérogations requises: art. HA9 – mur soutènement, art. HA14 RCC – longueur, art. 2.5.1 RCC – alignement route.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 janvier 2018 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 11 décembre 2017

Le Conseil communal

Courendlin

Requérante: RCJU, Service des infrastructures, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont. Auteur du projet: Institut Géotechnique SA, Clos Girard 115, 2854 Bassecourt.

Projet: pose de 2 filets de protection et d'une digue contre les chutes de pierres sur la parcelle N° 808 (surface 249990 m²), sise La Latte du Droit. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions filets 20 et 21: selon dossier déposé. Dimensions digue: longueur 30 m, largeur 2 m, hauteur 2 m.

Genre de construction: filets: piliers métalliques, socles béton et filets en acier zingué/Digue: terre armée revégétalisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2018 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 11 décembre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Wittemer Marcel et Nicole, Rue des Voignous 21, 2800 Delémont. Auteur du projet: GVH Delémont SA, Rue St-Maurice 30 h, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une piscine et d'un local technique, sur la parcelle N° 4457 (surface 1199 m²), sise Rue des Voignous. Zone d'affectation: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Description: piscine.

Dimensions: longueur 14 m 10, largeur 5 m 55, hauteur 1 m 50 - profondeur.

Genre de construction: murs extérieurs: murs béton recouverts d'isolation avec crépis.

Chauffage: PAC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 12 janvier 2018 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 décembre 2017

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Monsieur et Madame Voirol Sandy et Emmanuelle, Route de la Raisse 6, 2855 Glovelier. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'un nouveau dépôt et couvert à voitures; pose de 49 m² de panneaux photovoltaïques, sur les parcelles N^{os} 1586 (surface 1075 m²) et 2286 (surface 849 m²), bâtiment N° 6, sises Route de la Raisse. Zone d'affectation: zone mixte MA.

Dimensions principales: longueur 9 m 90 m, largeur 7 m 93, hauteur totale: 5 m 35. Dimensions couvert à voitures, ossature bois: longueur 9 m 62, largeur 7 m 93, hauteur totale 4 m 08.

Genre de construction: murs: béton; briques TC; isolation périphérique. Façades: crépi, couleur blanc cassé. Couverture: dalle béton.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 janvier 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 décembre 2017

Le Conseil communal

Rebeuvelier

Requérante: RCJU, Service des infrastructures, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont. Auteur du projet: Institut Géotechnique SA, Clos Girard 115, 2854 Bassecourt.

Projet: pose de 7 filets de protection contre les chutes de pierres, sur la parcelle N° 971 (surface 212771 m²), sise au lieu-dit Côte de la Chaux. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions filets: selon dossier déposé.

Genre de construction: filets: piliers métalliques, socles béton et filets en acier zingué.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 janvier 2018 au secrétariat communal de Rebeuvelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rebeuvelier, le 13 décembre 2017

Le Conseil communal

Saulcy

Requérant: Aménat Sàrl, Rue de l'Indépendance 16, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: Aménat Sàrl, Rue de l'Indépendance 16, 2714 Les Genevez.

Projet: démolition des bâtiments N° 5 et N° 7, construction d'un hangar pour machines au Sud, d'un hangar pour véhicules, machines et fournitures au Nord, d'un réfectoire avec bureaux et atelier chauffés, pose d'une chaudière à bois avec conduit de fumée en toiture et aménagement d'une place pour les containers de l'Eco Point, sur la parcelle N° 1042 (surface 2500 m²), sise Chemin du Creux l'Oye. Zone d'affectation: zone Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 31 m 75, largeur 20 m 35, hauteur 5 m 50, hauteur totale 9 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: béton armé, isolation, plaques de fibre-gypse, ossature bois, lame d'air, lames de bois croisées. Façades: bois, teinte: bois grisé naturellement. Couverture: panneaux sandwiches MTD TL, teinte: RAL 3004, pente: 18.5 degrés.

Dérogations requises: art. 98 al.2 RCC, longueur totale bâtiment.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 janvier 2018 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 11 décembre 2017

Le Conseil communal

Val Terbi / Vicques

Requérants: Céline et Christophe Schär, Impasse des Semailles 8, 2824 Vicques. Auteurs du projet: Céline et Christophe Schär, Impasse des Semailles 8, 2824 Vicques.

Projet: installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, sur la parcelle N° 0109 (surface 595 m²), sises Impasse des Semailles. Zone d'affectation: zone d'habitation (HA).

Dimensions PAC: longueur 1 m 055, largeur 0 m 650, hauteur 1 m 195, hauteur totale 1 m 195.

Genre de construction: socle en béton + pompe à chaleur type Alpha Innotec « NP-AW 20-12 ».

Dérogations requises: article 2.5.1^a RCC (alignement – voie publique, équipement de détail).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 11 décembre 2017

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ à la retraite du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste d'

Administrateur-trice système à 50% Pour une durée déterminée de 2 ans.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Sous l'autorité hiérarchique du responsable du groupe administration des systèmes, vous êtes responsable de la gestion de la plateforme Host IBM en vous appuyant sur des tâches de traitement notamment. Vous mettez en place des contrôles réguliers et analysez les messages du système vous permettant de remédier aux pannes. Vous coordonnez, surveillez et collaborez à la gestion des TIC. Pleinement intégré au groupe administration des systèmes, vous assurez également la suppléance du responsable de Plateforme Linux et Oracle et vous collaborez à la gestion de projets internes.

Profil: Formation HE ou niveau bachelor (Universitaire, HEG, HES) en informatique ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'au moins 2 à 4 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système avec des compétences dans les domaines Host IBM, Linux et Oracle. Vous avez des compétences en gestion de projets. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse dans un environnement complexe, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien. Permis de conduire.

Fonction de référence et classe de traitement:
Administrateur-trice système/Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Julien Daucourt, responsable du Groupe Support et Maintenance au Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du

24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Administrateur-trice système 50% », jusqu'au 18 décembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de sa réorganisation, le Service de l'enseignement met au concours, pour sa section pédagogie spécialisée, un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 90%

Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Mission: Assurer le secrétariat de la section pédagogie spécialisée sous la responsabilité de la responsable de section. Rédiger des courriers et des procès-verbaux. Tenir à jour les bases de données « enseignant-e-s spécialisé-e-s ». Répondre aux sollicitations des écoles, des institutions spécialisées et du public dans le domaine d'activité concerné.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale et écrite, empathie, sens de la collaboration et aptitude à la négociation, compétences en gestion opérationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2018 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement et de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve du secrétariat de la section pédagogie spécialisée », jusqu'au 18 décembre 2017.

www.jura.ch/emplois

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

JURA  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

En prévision du départ à la retraite de la titulaire, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours le poste de

**Collaborateur-trice
administratif-ve responsable
du Secteur des successions
et donations à 50%**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Organisation et gestion du Secteur des successions et donations; taxation des cas de successions et de donations; relations avec les cantons de domicile des héritiers ou des donataires; traitement des réclamations; préparation des réponses et préavis à l'intention des notaires jurassiens et des contribuables; collaboration étroite avec les Recettes et administration de district quant au suivi de la procédure de scellés dans les cas de décès; examen des cas de donations partielles.

Profil: HEG, HE niveau Bachelor ou formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience dans le domaine fiscal, notarial ou juridique représente un atout. Aptitude à prendre des responsabilités, sens de l'initiative, grande rigueur dans le traitement des dossiers et facilité de rédaction. Parfaite maîtrise des outils informatiques de base.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve Vb/Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2018.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, Administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 32 ou de M^{me} Carole Filippini, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, tél. 032 420 44 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve responsable du Secteur des successions et donations à 50% », jusqu'au 22 décembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours le poste de

**Conseiller-ère pédagogique de
l'enseignement spécialisé à 60%**

Mission: Dans le contexte des activités du service de l'enseignement,

le-la titulaire est chargé-e d'exercer les fonctions de conseil pédagogique des enseignant-e-s relevant de la pédagogie spécialisée et du contrôle de la qualité de l'enseignement. Il-elle promeut la qualité de l'instruction et de l'éducation dispensées dans les classes spécialisées, avec un accent particulier sur l'accompagnement des jeunes enseignant-e-s. Il-elle exerce son activité d'une manière autonome et intervient au degré primaire et secondaire. Il-elle collabore étroitement avec la section pédagogie spécialisée. Il-elle est sensible aux élèves à besoins particuliers en développant une pédagogie intégrative, conformément à la politique du service de l'enseignement. Il-elle assume différents mandats spécifiques inhérent à sa tâche, notamment à la prochaine mise en place d'un concept jurassien de pédagogie spécialisée.

Profil: Master universitaire dans le domaine de l'enseignement spécialisé, certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement primaire ou secondaire I et formation post-grade de type CAS en supervision, médiation ou autre domaine pertinent ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans minimum dans l'enseignement spécialisé. Aptitudes au travail en équipe, à la conduite d'entretiens, de réunions, ainsi qu'à la résolution de conflits. Maîtrise des outils de remédiation professionnelle tels que la supervision et la réflexion sur les pratiques. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Compétences en gestion de projet.

Fonction de référence et classe de traitement:
Conseiller-ère pédagogique/Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2018 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, tél. 032 420 54 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Conseiller-ère pédagogique de l'enseignement spécialisé à 60% », jusqu'au 5 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

En vue de l'accueil de la ville de Moutier le 1^{er} janvier 2021, le Gouvernement jurassien met au concours le poste suivant:

**Chargé-e de projets « Moutier »
dans le domaine juridique
à 80-100%**

Un partage de poste est envisageable.

Mission: Collaborer activement aux travaux en vue de l'intégration de Moutier, essentiellement sous l'angle juridique; soutenir les travaux de la délégation

gouvernementale jurassienne par l'élaboration d'avis et de rapports divers; participer aux différentes opérations de transfert (personnel, biens, etc.) en étroite collaboration avec les administrations jurassiennes, bernoises et éventuellement fédérales, de même qu'avec les communes concernées.

Profil: Universitaire complète (master) en droit, avec un postmaster et des connaissances dans un domaine pertinent ou un brevet d'avocat-e. Ce poste requiert un bon sens de l'organisation et des priorités, une bonne capacité à faire face aux interruptions du travail de réflexion, une maîtrise de la communication orale et écrite, de l'empathie, des compétences en gestion de projet et le sens de l'atteinte des résultats. L'allemand est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice scientifique IV, classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Remarque importante: Ce poste est limité à 4 ans (CDD). Pour les candidat-e-s internes à l'administration cantonale jurassienne, ils sont assortis d'une garantie de reprise dans un poste équivalent à l'issue du contrat.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nathalie Barthoulot, Présidente du Gouvernement jurassien.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chargé-e de projets « Moutier » dans le domaine juridique à 80-100% », jusqu'au 5 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue du renforcement temporaire du Secteur du Rappel d'impôt, le Service des contributions met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve pour une durée déterminée de 2 ans.

Mission: Réception des dénonciations spontanées, notamment celles liées à l'échange automatique d'information. Traitement du suivi des dossiers et mise à jour de la base de données informatiques, ouverture de la procédure en rappel d'impôt, étude du dossier. Contrôle des pièces fournies. Etablissement des décisions de taxation et de différentes informations destinées aux secteurs concernés. Mise à jour de documents statistiques.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Connaissances fiscales

souhaitées et bonne maîtrise de MS Office. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise de la communication orale.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou M. Nicolas Cuenat, responsable du Rappel d'impôt, tél. 032 420 58 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve CTR », jusqu'au 5 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours le poste d'

Agent-e de détention

Mission: Surveiller et encadrer les détenus. Faire respecter les règlements. Participer au bon fonctionnement de l'établissement. Assurer la sécurité des personnes et des lieux.

Profil: Etre au bénéfice du brevet fédéral d'agent-e de détention ou être au bénéfice d'un CFC et s'engager à acquérir la formation d'agent-e de détention en cours d'emploi auprès du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale. Aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit et à travailler en équipe. Aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:
Agent-e de détention I/Classe 10.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy et Delémont. Le personnel est appelé à travailler sur les deux sites.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Jolidon Bluette, directrice des établissements de détention, tél. 032 420 56 30, courriel: secr.jur@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e de détention », jusqu'au 5 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois



La Commune mixte de Develier met au concours un poste de

Directeur-trice de l'UAPE La Récré 60 à 80 %

Mission

- assumer la direction de l'UAPE selon les normes en vigueur fixées par la République et Canton du Jura
- assurer les relations entre les différents partenaires

Exigences

- diplôme de directeur-trice pour institution de l'enfance
- être à même de travailler de manière indépendante et capable d'assumer d'importantes responsabilités
- entregent et disponibilité

Salaire

- selon l'échelle des traitements de la Commune mixte de Develier
- conditions à discuter

Entrée en fonction

- le 1^{er} juin 2018 ou à convenir

Les candidatures, accompagnées du curriculum vitae, sont à adresser au Conseil communal, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, avec mention « postulation », **jusqu'au 10 janvier 2018**. Des renseignements complémentaires peuvent également être obtenus auprès du Secrétaire communal, Monsieur Vincent Chételat, au numéro de téléphone 032 422 15 15, vincent.chetelat@develier.ch

Le Conseil communal,
décembre 2017

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:
Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE)
Service organisateur/Entité organisatrice:
RWB Jura SA, à l'attention de Jonas Margot,
Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse,
Téléphone: 058 220 39 07,
E-mail: jonas.margot@rwb.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

1.4 Genre de marché

Marché de fournitures

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Remplacement du pont roulant suceur des décanteurs secondaires de la STEP du SEPE
Lot N° Equipements électromécaniques
Brève description: Fourniture de 2 ponts racleurs

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45252130 - Équipement de station d'épuration

3. Décision d'adjudication

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: ROSHARD AG, Fabrikweg 2,
8306 Brüttisellen, Suisse
Prix: Fr. 354720.00 sans TVA

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Le pont roulant suceur des décanteurs secondaires de la STEP du SEPE nécessite un remplacement d'urgence sans quoi un arrêt imprévisible du traitement sera inévitable. Une solution sur mesure adaptée à la configuration des installations est nécessaire, notamment par la mise en place de 2 ponts suceurs spéciaux (faible poids, traction par câble, mise en place sans arrêter le pont existant, etc.). Au vu de l'urgence de la situation et de la disponibilité immédiate d'une solution technique spécifique et adaptée fournie par la société Roshard, il a été décidé de leur adjuger les travaux afin de résoudre ce problème au plus vite.

4. Autres informations

4.2 Date de l'adjudication

Date: 05.12.2017

4.5 Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal jurassien. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 10 jours à compter du lendemain de sa notification. Le mémoire de recours indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:
Commune de Clos du Doubs, Conseil communal
Service organisateur/Entité organisatrice:
Bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA,
à l'attention de Vincent Seuret,
Rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy, Suisse,
Téléphone: 032 465 11 00,
E-mail: v.seuret@buchs-plumey.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Commune de Clos du Doubs,
Conseil communal, rue du 23-Juin 35,
case postale 117, 2882 Saint-Ursanne, Suisse,
E-mail: secretariat@closdudoubs.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

17.01.2018
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 02.02.2018 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé (date du sceau postal), signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 06.02.2018, **Heure:** 10:00
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Commune/Ville
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 Saint-Ursanne/Réaménagement vieille ville - Etape 2/Génie civil
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Description détaillée du projet**
 Quantités principales
- Canalisations, système séparatif
- Excavation fouille 2800 [m³]
 - Blindage fouille 2100 [m²]
 - Pompage 4000 [h]
 - Démolition collecteurs 650 [m']
 - Collecteur T-PP SN8 DN 110 à 500: 1450 [m']
 - Regard de contrôle DN 1000-800/600: 38 [p]
 - Dépotoir DN 600: 30 [p]
 - Enrobage gravier conc. 0/22: 500 [m³]
 - Sable de fouille 0/4: 650 [m³]
 - Chaille 0/80: 950 [m³]
 - Enrobage béton C16/20: 50 [m³]
 - Re^mblayage fouille 1150 [m³]
- Electricité
- Excavation fouille 185 [m³]
 - Fourniture et pose T-PE 80/92: 1650 [m']
 - Enrobage et remblayage fouille 120 [m³]
 - Cha^mbre de visite 7 [p]
- Alimentation en eau
- Excavation fouille 490 [m³]
 - Enrobage 250 [m³]
 - Remblayage fouille 350 [m³]
- Réaménagement des espaces publics
- Terrassement 2200 [m³]
 - Natte géotextile 5500 [m²]
 - Couche de fondation 2800 [m³]
 - Forme superstructure 5500 [m²]
- Chauffage à distance
- Excavation fouille 800 [m³]
 - Enrobage sablon 0/4 alluvion. roulé lavé 400 [m³]
 - Remblayage fouille 270 [m³]
- 2.7 Lieu de l'exécution**
 Saint-Ursanne - JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
 Début: 02.04.2018, Fin: 20.12.2019 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non
- 2.9 Options**
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
 Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.13 Délai d'exécution**
 Début 02.04.2018 et fin 20.12.2019
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**
 Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Admise selon les conditions des directives administratives de l'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
 Admise selon les conditions des directives administratives de l'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
 Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
 Français
- 3.11 Validité de l'offre jusqu'au:** 01.02.2019
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
 sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
 La remise du dossier d'appel d'offres selon les conditions du chapitre 1.4 ci-dessus constitue l'inscription officielle.
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**
 Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 Autres indications

Les documents d'appel d'offres doivent obligatoirement être téléchargés sur www.simap.ch.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers**Horodateurs individuels allPark®
pour le stationnement automobile**

Compte tenu de la spécificité du système, la forte augmentation des prix du stationnement dans les villes concernées a sensiblement impacté le risque débiteur.

Aussi, pour 2018, un dépôt-taxé complémentaire de Fr. 25.– sera prélevé par contrat en cours, et son remboursement sera conforme aux dispositions de l'art. 4 des Conditions générales (2 ans). Toutes les autres conditions restent inchangées.

Cette adaptation permet au système d'horodateurs allPark® d'être de nouveau plus avantageux et pratique. L'INFOSERVICE, tél. 024 471 86 47 (heures de bureau), se tient à disposition pour toute information complémentaire.

Novapark Monthey SA